

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt deux

Le 4 juillet

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 23 juin 2022
Date d'affichage 24 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice 33
Présents 25
Votants 32

Étaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDÉ, Etienne DOREY, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Jacqueline BAZILLE, Nicolle ANTHORE, Lino ISMAËL, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Camille CHOUQUET **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Justine PREVEL-LAVERGNE, Geoffrey BRILLAUD, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Clément HUYGHE, Elodie CAPLIER, Michel PATARD-LEGENDRE, Mohamed MAÂCHE, Nadège GRUDÉ et Allan BERTU.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Justine PREVEL-LAVERGNE, Geoffrey BRILLAUD, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Marc DURAN et Jean-Claude ESTIENNE.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Mohamed MAÂCHE.

N° 2022-070 – REQUALIFICATION DES ÉCOLES PAUL FORT, MARIE CURIE ET DES ESPACES ASSOCIATIFS DU BOURG ET DE LEURS ABORDS – MODIFICATIONS DE CONTRATS AU MARCHÉ DE TRAVAUX N°T-2019/021 – LOTS N° 1 « TERRASSEMENT – VRD », N° 2 « GROS-ŒUVRE », N°3 « COUVERTURE – ETANCHÉITÉ », N° 4 « ENDUITS – FAÇADES BRIQUES », N°9 « REVÊTEMENTS DE SOLS DURS », N° 10 « FAUX-PLAFONDS »

La présente délibération porte sur des modifications de contrats aux lots suivants du marché de requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du bourg et de leurs abords :

- N°1 « Terrassement – VRD » pour des travaux d'évacuation complémentaire à réaliser par l'extérieur en raison de l'impossibilité de passer ce réseau d'eaux usées par le vide-sanitaire de l'école Paul Fort et la création d'un ceinturage béton au niveau de la façade Nord de l'école Marie Curie.
- N°2 « Gros-Oeuvre » pour des travaux en moins-value (suppression du préau 2 de l'école Paul Fort Est) et des travaux en plus-value (mise en place de chevrons complémentaires pour remplacer des chevrons endommagés et mise en place de jambes de force afin de modifier la structure du préau existant se situant à la sortie du réfectoire de l'extension de l'école Marie-Curie).
- N°3 « Couverture – Etanchéité » pour des travaux en plus-value (reprise des ardoises coupées et dépose d'une antenne existante à l'école Paul Fort – Phase 1, fourniture et pose de raccord plomb sur les sorties en toiture de VMC nécessaire au fonctionnement de la ventilation du bâtiment pour l'école Paul Fort Est) et des travaux en moins-value (suppression du préau 2 de l'école Paul Fort Est, suppression du bardage et remplacement par de la brique suite à des difficultés d'approvisionnement et d'augmentation des coûts des matériaux à l'école Marie Curie).
- N°4 « Enduits – Façades-briques » pour des travaux relatifs au changement des façades des porches de l'école Marie Curie initialement prévues en bardage et remplacées par de la brique.

- N°9 « Revêtements de sols durs » pour la réalisation d'une chape ciment et d'un ragréage complémentaire afin de remettre la pièce au niveau de l'extérieur à l'école Paul Fort Est.
- N°10 « Faux-plafonds » pour des travaux en moins-value à l'école Paul Fort Est (remplacement des dalles finition laine de bois par des dalles de faux-plafonds en laine de roche blanche suite aux recommandations du fournisseur préconisant de ne pas appliquer le produit prévu au marché, changement de type de dalle de faux-plafonds dans le local CTA en raison d'une incompatibilité des panneaux fibres de bois prescrits avec le solivage en place) et des travaux en plus-value pour l'école Marie Curie (changement du mode de pose des dalles de faux-plafonds afin de faciliter la réalisation et la maintenance technique du bâtiment et suppression d'isolant prévu en doublon au plafond des locaux techniques).

Il est en effet nécessaire de réaliser ces travaux supplémentaires qui, pour certains, n'apparaissent pas dans le descriptif technique au moment du montage de l'opération et pour lesquels il convient de donner suite pour la bonne réalisation de l'opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°2020-073 en date du 23 juillet 2020 portant attribution du marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords ;

VU la délibération n°2021-005 du 1^{er} février 2021 portant modification de contrat n°1 au lot n°18 « désamiantage » ;

VU la délibération n°2021-014 du 8 mars 2021 portant modification de contrat n°1 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », n° 7 « Cloisons – Plâtrerie », n°10 « Faux-plafonds », n°15 « Électricité » ;

VU la délibération n°2021-044 du 31 mai 2021 portant modification de contrat n°2 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°1 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°2 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°1 au lot n°12 « Revêtements de sols souples » ;

VU la délibération n°2021-083 du 4 octobre 2021 portant modification de contrat n°2 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°2 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°1 au lot n°3 « Couverture-Étanchéité », modification de contrat n°3 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°1 au lot n°11 « Peinture », modification de contrat n°2 au lot n°12 « Revêtements de sols souples », modification de contrat n°1 au lot n°14 « Plomberie », modification de contrat n°2 au lot n°15 « Électricité », modification de contrat n°1 au lot n°19 « Bâtiments modulaires » ;

VU la délibération n°2021-098 du 8 novembre 2021 portant modification de contrat n°3 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre » ;

VU la délibération n°2021-107 du 13 décembre 2021 portant modification de contrat n°3 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°4 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°2 au lot n°3 « Couverture-Étanchéité », modification de contrat n°1 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°1 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°2 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°3 au lot n°10 « Faux-plafonds », modification de contrat n°3 au lot n°15 « Électricité » ;

VU la délibération n°2022-003 du 21 février 2022 portant modification de contrat n°4 au lot n°1 « Voirie – Réseaux divers », modification de contrat n°5 au lot n°2 « Démolitions – Gros-œuvre », modification de contrat n°2 au lot n°4 « Enduit-Façade brique », modification de contrat n°1 au lot n°6 « Métallerie-Serrurerie », modification de contrat n°4 au lot n°7 « Cloisons-Plâtrerie », modification de contrat n°2 au lot n°18 « Désamiantage » ;

VU la délibération n°2022-051 du 16 mai 2022 portant modification de contrat n°3 au lot n°3 « Couverture – Étanchéité », modification de contrat n°2 au lot n°8 « Menuiseries intérieures », modification de contrat n°3 au lot n°9 « Revêtements de sols durs », modification de contrat n°1 au lot n°16 « Ascenseurs », modification de contrat n°1 au lot n°17 « Équipements de cuisine », modification de contrat n°2 au lot n°19 « Bâtiments modulaires » ;

VU l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2022 ;

VU l'avis de la commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de Vie » réunie le 30 juin 2022 ;

CONSIDERANT que pour le lot n°1 « Terrassement – VRD », il convient de prévoir des travaux d'évacuation complémentaire à réaliser par l'extérieur en raison de l'impossibilité de passer ce réseau d'eaux usées par le vide-sanitaire de l'école Paul Fort et la création d'un ceinturage béton au niveau de la façade Nord de l'école Marie Curie ;

CONSIDERANT que pour le lot n°2 « Gros-Oeuvre », il convient de supprimer les travaux sur le préau 2 de l'école Paul Fort Est et de mettre en place des chevrons complémentaires pour remplacer des chevrons endommagés et d'ajouter des jambes de force afin de modifier la structure du préau existant se situant à la sortie du réfectoire de l'extension de l'école Marie-Curie.

CONSIDERANT que pour le lot n°3 « Couverture – Étanchéité », il convient de reprendre des ardoises coupées et de déposer une antenne existante à l'école Paul Fort Ouest, de prévoir la fourniture et la pose de raccord plomb sur les sorties en toiture de VMC et de supprimer les travaux du préau 2 à l'école Paul Fort Est et enfin de remplacer le bardage

par de la brique suite à des difficultés d'approvisionnement et d'augmentation des coûts des matériaux à l'école Marie Curie.

CONSIDERANT que pour le lot n°4 « Enduits – Façades-briques », il convient de remplacer les façades des porches de l'école Marie Curie initialement prévues en bardage et remplacées par de la brique ;

CONSIDERANT que pour le lot n°9 « Revêtements de sols durs », il convient de réaliser une chape ciment et un ragréage complémentaire afin de remettre la pièce au niveau de l'extérieur suite au désamiantage de la zone à l'école Paul Fort Est ;

CONSIDERANT que pour le lot n°10 « Faux-plafonds », il convient de remplacer des dalles finition laine de bois par des dalles de faux-plafonds en laine de roche blanche suite aux recommandations du fournisseur préconisant de ne pas appliquer le produit prévu au marché, de changer le type de dalle de faux-plafonds dans le local CTA en raison d'une incompatibilité des panneaux fibres de bois prescrit avec le solivage en place pour l'école Paul Fort Est, et pour l'école Marie Curie, de changer le mode de pose des dalles de faux-plafonds afin de faciliter la réalisation et la maintenance technique du bâtiment et de supprimer l'isolant prévu en doublon en plafond des locaux techniques ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°5 au lot n°1 « Terrassement – VRD » entraîne une plus-value de 3 840 € HT – 4 608 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 444 016,21 € HT – 532 819,45 € TTC, soit une augmentation de 0,60% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°6 au lot n°2 « Gros-Oeuvre » entraîne une moins-value de 4 071,98 € HT – 4 886,38 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 1 821 695,18 € HT – 2 186 034,22 € TTC, soit une augmentation de 1,56% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°4 au lot n°3 « Couverture – Étanchéité » entraîne une moins-value de 17 866,77 € HT – 21 440,12 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 277 089,38 € HT – 332 507,26 € TTC, soit une augmentation de 3,11% par rapport au montant initial du marché, toutes modifications de contrats confondues ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°3 au lot n°4 « Enduits – Façades-briques » entraîne une plus-value de 18 135 € HT – 21 762 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 319 902,50 € HT – 383 883 € TTC, soit une diminution de 2,03% par rapport au montant initial du marché ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°4 au lot n°9 « Revêtements de sols durs » entraîne une plus-value de 1 993,40 € HT – 2 392,08 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 176 279,15 € HT – 211 534,98 € TTC, soit une augmentation de 3,53% par rapport au montant initial du marché ;

CONSIDERANT que la modification de contrat n°4 au lot n°10 « Faux-plafonds » entraîne une moins-value de 7 740,62 € HT – 9 288,74 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 255 661,08 € HT – 306 793,30 € TTC, soit une diminution de 2,44% par rapport au montant initial du marché ;

Il convient de souligner que le montant total des travaux (incluant la location des bâtiments modulaires) passe ainsi de 6 836 531,72 € HT (montant initial) à 6 890 329,80 € HT, soit une augmentation globale de 0,79%, toutes modifications de contrats confondues.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 26 voix POUR et 6 voix CONTRE** (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Aurélie TRAORE, Allan BERTU et Camille CHOUQUET) :

APPROUVE la modification de contrat n°5 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°1 « Terrassement – VRD » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°6 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°2 « Gros-Oeuvre » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°4 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°3 « Couverture – Étanchéité » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°3 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°4 « Enduits – Façades-briques » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°4 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°9 « Revêtements de sols durs » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

APPROUVE la modification de contrat n°4 au marché de travaux n°T-2019/021 - lot n°10 « Faux-plafonds » pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société OUEST TERRASSEMENT – Grinville – 50500 SAINT-HILAIRE PETITVILLE la modification de contrat n°5 en plus-value d'un montant de 3 840 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°1 « Terrassement – VRD ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société ABSCIS BERTIN/SPIE BATIGNOLLES – 21 avenue de la Grande Plaine – BP 30102 – 14652 CARPIQUET Cedex la modification de contrat n°6 en moins-value d'un montant de 4 071,98 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°2 « Gros-Œuvre ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société BESSIN ETANCHEITE – Route de Saint-Lô – 14400 SAINT-LOUP HORS la modification de contrat n°4 en moins-value d'un montant de 17 866,77 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°3 « Couverture - Étanchéité ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société GUNDUZ et Fils – 20 rue Michel Brilland – ZA UROU ET CRENNES – BP 32 – 61200 GOUFFERN EN AUGÉ la modification de contrat n°3 en plus-value d'un montant de 18 135 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°4 « Enduits – Façades-briques ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la société CRLC – 12 rue Colbert – ZI du Mont Coco – BP 85082 – 14078 CAEN Cedex 5 la modification de contrat n°4 en plus-value d'un montant de 1 993,40 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°9 « Revêtements de sols durs ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'association REVIVRE/Établissement CAPPI – 11 chemin de Mondeville – 14460 COLOMBELLES la modification de contrat n°4 en moins-value d'un montant de 7 740,62 € HT au marché de travaux pour la requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords - lot n°10 « Faux-plafonds ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 4 juillet 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRÉ



Rendue exécutoire le : 6/07/2022

Affichée le : 11/07/2022

Acte à classer

2022-070

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-06T15-16-30.00 (MI238596025)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20220706-2022-070-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Requalification des écoles Paul Fort, Marie Curie et des espaces associatifs du Bourg et de leurs abords
- Modifications de contrats au marché de travaux nT20220702
Lots N1 Terrassement - VRD, N2 Gros-oeuvre, N3 Couverture
- Etanchéité, N4 Enduits - Façades Briques , N9 Revêtements de sols durs, N10 Faux-plafonds

Date de décision : 06/07/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Acte : [2022-070.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[18a.AVENANT 5 OUEST TERRASST tb.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[18b.AVENANT 6 ABSCIS BERTIN tb.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[18c.AVENANT 4 BESSIN Lot 3 tb.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[18d.AVENANT 3 GUNDUZ Lot 4.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[18e.AVENANT 4 CRLC.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[18f.AVENANT 4 CAPPI Lot 10.PDF](#) Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler